



**ENGAGÉ·ES  
AU QUOTIDIEN**

**FS-SSCT de l'Aude**

**16 juin 2025**

## **Déclaration préalable de la FSU 11**

*Avant de passer au propos de notre déclaration proprement dite, nous souhaitons rendre un hommage à notre collègue assistante d'éducation Mélanie Grapinet, tuée le 10 juin dernier alors qu'elle était au travail, dans son collège de Haute-Marne. Jamais un personnel de l'Education Nationale ne devrait trouver la mort dans une école, un collège, un lycée. Face à ce drame, chacun devra se montrer à la hauteur. Aujourd'hui, nous aurons une pensée pour sa famille, ses proches, ses collègues et l'ensemble de la communauté de son établissement.*

Le point que nous souhaitons aborder en préalable de la réunion de notre instance qui est compétente pour les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail des personnels concerne ce qu'on appelle le management. En effet, nous avons constaté ces derniers temps la recrudescence d'une pratique de la part de personnels d'encadrement : des agents sont convoqués par leur supérieur hiérarchique pour prendre connaissance d'un « rapport sur la manière de servir » déjà rédigé, et ne peuvent, pris par surprise, lors de cet entretien, exposer leur point de vue sur les éléments évoqués. Cette manière de faire, qui place le personnel dans une situation d'accusé sans possibilité de se défendre, ne peut pas être le moyen de régler un conflit entre des personnels ou avec des usagers, encore moins une manière de trancher des désaccords. Au contraire, ce mode de fonctionnement peut conduire à envenimer des situations et à entraîner davantage de souffrance au travail. Les personnels d'encadrement sont responsables de la santé et de la sécurité des personnels placés sous leur autorité.

Dans le cadre de notre instance, en particulier par les remontées des fiches des registres SST, nous avons connaissance de situations de tension voire de conflits, où, à l'évidence, les solutions ne peuvent pas être trouvées en interne. Nous nous étonnons alors parfois de voir qu'on semble laisser ces situations dériver, à tel point que les collègues, après avoir parfois multiplié les signaux de détresse, sombrent dans le dépit et la résignation.

Un récent article de Médiapart évoquait un « déni » de l'Éducation Nationale par rapport à des formes de « management brutal. » La multiplication des exemples montre bien qu'il ne s'agit pas d'éléments isolés mais d'un problème systémique. Lorsque les personnels sont exposés à un dénigrement ou à des pressions des personnels d'encadrement, ils subissent une souffrance au travail dont l'employeur est responsable, et c'est bien l'employeur qui doit y remédier.

En définitive, c'est le service public d'éducation tout entier, et donc la qualité de l'enseignement reçu par les élèves qui en pâtit. Améliorer les conditions de travail conduirait au bon fonctionnement du service public.